

PROCES VERBAL DE DE 4^e SESSION DE L'ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le Vendredi 29 décembre s'est tenu dans la salle habituelle de la mairie de Zabori. La 4^e session ordinaire du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Tiemogo Mamane maire de la commune.

On notait la présence de l'honorable Abdoulay Aboubacar chef de cantons de Zabori

Monsieur Mamane Maibougi maire adjoint
Monsieur Sani Maibougi conseiller élu
Monsieur Sani yoube conseiller élu
Monsieur Issoufou Salma conseiller élu
Monsieur Ibarouna Oumarou Monsieur
Monsieur Sama Ila Ibalidoi Monsieur
Madame Fatchima Chekaraou
Madame Hindatou Moussa
Madame Biba Oumarou
Monsieur Harouna Maonassara
Monsieur Mossi Badjé Chef de village et agent d'état civil communal
Monsieur Abdou Yabo Point Focal Genre

On notait également la présence de monsieur Idi Directeur départemental du Plan et du développement communautaire ainsi que les services techniques départementaux et communaux. Du SM de la Mairie de Dioundiou représentant le receveur empêché.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- 1-Lecture et amendement du procès-verbal de la 3^e session.
- 2-Situation financière ;
- 3-Présentation et adoption du PDC ;
- 4-Présentation et adoption du PIA 2024 ;
- 5-Communications.

Après vérification des mandats, le quorum étant atteint, une fatiha a été prononcée et l'ordre du jour présenté et accepté. Le maire a pris la parole pour remercier les invités pour leurs présences malgré les multiples occupations et leur a souhaité un bon retour dans les foyers respectifs. Le chef de canton à son tour a prié pour la paix et la quiétude sociale dans le pays. Il a aussi demandé aux élus de mettre l'intérêt général en avant dans les différentes propositions qu'ils auront à faire.

Du point de 1 :

Le procès-verbal de la 3^e session a été lu et adopté sous réserve de la prise en compte des amendements.

Du point 2 :

L'exécution du budget exercice 2023 du 1^{er} janvier au 28 décembre a été présentée par le SM de Dioundiou. Plusieurs questions lui ont été posées et des amendements ont porté notamment au chapitre XXIII article 1 : prélèvement sur fonds d'investissement lire 366 327 f au lieu de 0 et 5039400 au lieu de 5405727 dans la colonne écart.

Total recettes Titre II : prévision 27834904 recouvrement 366327 écart.

Du point 3 :

Le directeur départemental du plan et de l'aménagement du territoire (DDP/AT) a de prime abord rappelé l'utilité d'un PDC pour une commune. Tout au long de la présentation, des amendements ont été apportés et pris en compte par le planificateur. A la fin, le PDC réplanifié 2022-2026 a été validé à l'unanimité.

Du point 4

Le DDP/AT a enchaîné avec la présentation du projet du plan d'investissement annuel que après des amendements a aussi été validé à l'unanimité.

Du point 5 :

Le conseil a entendu plusieurs communications sur :

*D'adhésion de la commune à l'intercommunalité des communes des départements de Dioundiou et Gaya.

*Le recrutement de 02 percepteurs pour le CSI de Kassadabi et Zabori.

*Le recrutement d'un gardien et d'un manoeuvre pour le CSI de Zabori :

*La répartition des frais de transaction financière avec le chef de canton qui désormais reçoit 50% de la part des COFOB.

*Les travaux de la mission de conciliation entre le Projet WAPP Dorsal Nord et les impactés de la ligne haute tension 330KV.



Le Rapporteur